

Extrait du Collège Irène Joliot-Curie

<http://curie-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article554>

Bourses 2012-2014

- Vie du collège - Informations pratiques - Assistante sociale -



Date de mise en ligne : lundi 3 juin 2013

Copyright © Collège Irène Joliot-Curie - Tous droits réservés

Madame, monsieur,

Les dossiers de bourses départementales et d'aides à la restauration dans les collèges pour l'année scolaire 2013/2014 doivent être envoyés au plus tard le 05 novembre 2013.

Aucun dossier ne pourra être accepté après cette date.

Contrairement aux années précédentes aucun dossier ne sera envoyé à votre domicile.

Les dossiers sont à retirer à l'administration du Collège à partir du 10 juin 2013.

Pour vous aider à constituer le dossier, madame Pétiaux, Assistante sociale est à votre disposition. Il est possible de prendre rendez-vous avec elle auprès du secrétariat du Collège.

Service social scolaire